NON

à la "constitution" européenne

MRC

POUR LA RÉPUBLIQUE, POUR LA FRANCE, POUR LA GAUCHE

Retrouvez toute l'actualité de la campagne référendaire du NON républicain de la jeunesse sur le site **www.cnrj-referendum.org**

Rejoignez les Comités du « Non » républicain de la Jeunesse , avec Jean-Pierre Chevènement

CNRJ / MRC
9 rue du Faubourg-Poissonnière
75009 - PARIS
Tel : 01 44 83 83 00
Fax : 01 44 83 83 10
Courriel : contact@cnrj-referendum.org
Site Internet : www.cnrj-referendum.org

** Ne pas jeter sur la voie publique*

Mouvement Républicain et Citoyen

Référendum 2005 sur la « constitution » européenne

Démocratie Européenne

Comment ça marche ?

La Réponse à l'intérieur

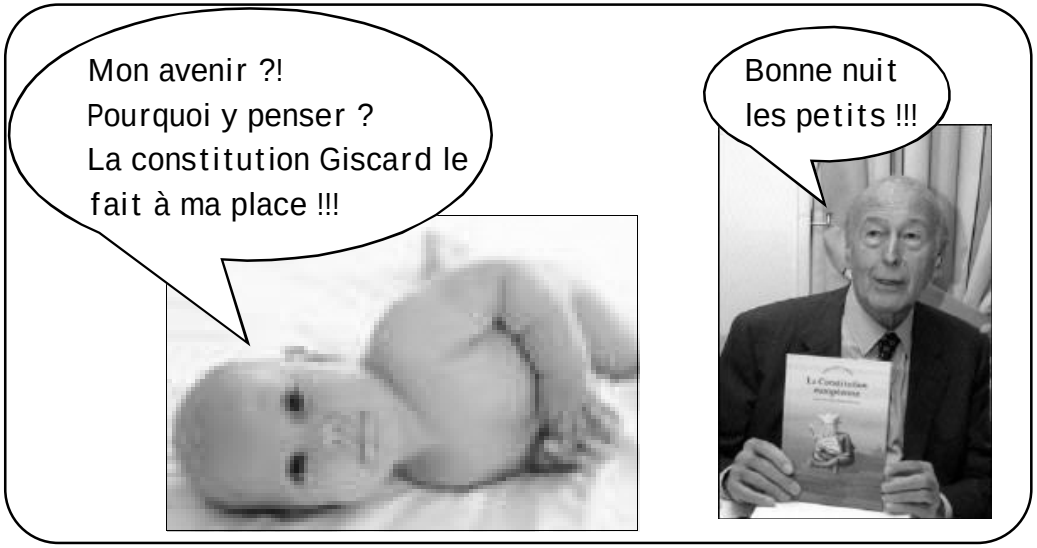

Demain, une démocratie virtuelle ?

Extrait de l'article I-47 relatif aux principes de la démocratie participative

Paragraphe 4 : « Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissant d'un nombre significatif d'Etats membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée[...] aux fins de l'application de la Constitution. »

Les partisans du OUI se félicitent de ce droit de pétition. Pour eux, il donnerait enfin un caractère démocratique à l'Union Européenne.
Mais comment mettre d'accord un million de personnes ne partageant pas la même langue et les mêmes priorités ?
En outre, ce droit de pétition n'est qu'une simple invitation que la commission est libre de refuser et qui se doit d'être conforme à la constitution et à ses objectifs néo-libéraux: une pétition réclamant le maintien et le développement de nos services publics serait automatiquement refusée par la Commission.
On trompe les citoyennes et les citoyens sur la marchandise : une démocratie virtuelle à défaut d'une véritable démocratie.

Pour la démocratie et la souveraineté populaire !
NON A LA CONSTITUTION EUROPEENNE !

Référendum 2005 sur la « constitution » européenne

Démocratie européenne : comment ça marche ?

Adopter le projet de « constitution » européenne, c'est institutionnaliser le fonctionnement anti-démocratique de l'Union Européenne. Les politiques économiques et sociales des Etats membres sont dictées par le Traité dont le seul mot d'ordre est la loi du marché !

Extrait de l'article I-3 du Traité constitutionnel européen relatif aux objectifs de l'UE.

Paragraphe 2 : « **L'Union offre** à ses citoyens […] un marché intérieur où **la concurrence est libre et non faussée.** »

Extrait de l'article III-178 du Traité constitutionnel européen relatif à la politique économique.

« Les Etats membres conduisent leurs politiques économiques pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, tels que définis à l'article I-3 [...]**.** »

En d'autres termes, nos gouvernements et parlements nationaux deviendraient de simples exécutants. Dès lors, les élections présidentielles et législatives perdraient tout leur sens puisque nos politiques économiques seraient définies à l'avance.
Pis encore, avec l'article I-5§2 :

Extrait de l'article I-5 du Traité constitutionnel européen relatif aux relation entre l'Union et les Etats-membres.

Paragraphe 2 : « **Les Etats membres** facilitent l'accomplissement par l'Union de sa mission et **s'abstiennent de toute mesure susceptible de mettre en péril la réalisation des objectifs de l'Union.** »

Si jamais les citoyens souhaitaient une politique autre que libérale, ce serait impossible : toute politique nationale incompatible avec la « constitution » européenne serait illégale.
Par ailleurs, une seule fois dans l'Histoire, une constitution avant celle de Monsieur Giscard établissait les politiques à appliquer : celle élaborée par Staline en 1936 pour l'Union Soviétique.

Les Jeunesses Citoyennes - Les Jeunes du MRC